

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 11066

présenté par  
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

**ARTICLE 6****ANNEXE**

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« la normalisation progressive de la situation sanitaire et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si la situation sanitaire s'est considérablement améliorée, les hôpitaux comme les acteurs de la ville, restent profondément en tension et en proie à des vagues successives, de COVID, de grippe ou de bronchiolite. Faire face à cette tension désormais structurelle nécessiterait un investissement massif dans le système de santé.

Hors, ce n'est pas le choix qu'a fait le Gouvernement en LFSS 2023. Il est ainsi inexact de dire que la trajectoire financière traduit la normalisation de la situation sanitaire. Elle traduit seulement l'absence d'investissement dans le système de santé.